

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-22/2022**

Date de convocation et d'affichage : 29 avril 2022

Objet : Mise à disposition de la Licence IV communale pour l'ouverture d'un bar-restaurant sis 63, rue de la Vallée.

L'an deux mil vingt-deux et le quatre mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès.

Excusés : GIROT Dominique – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – ROBIN Christelle – GRANGER Anne-Marie – SALATA Philippe.

Absents : VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : GIROT Dominique à LABLANQUI Jean-Marie – VEY-FARCE Cathy à COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie à ANGE Josianne – ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie à GARO Carine – SALATA Philippe à AUROUX François.

Marie-Hélène JUVENON a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu le bail conclu avec VRH,
- ◆ Vu la législation en vigueur débit de boisson et Licence IV,

Considérant que, la commune de Clérieux est propriétaire depuis 2010 d'une licence IV qu'elle met à disposition gratuitement aux commerçants de la commune.

Considérant que, suite à la cessation de l'activité du précédent détenteur, la commune de Clérieux (le cédant) dispose à nouveau de sa licence IV depuis le 4 mai 2022.

Considérant que, le Maire propose de mettre à disposition la licence IV communale au prochain commerçant gérant du bar-restaurant situé 63, rue de la Vallée.

Considérant que, Monsieur PICAULT Jean-François a suivi la formation UMIH et a signé son bail suite au départ de Monsieur LETOCART le 4 mai 2022 et qu'il est proposé de mettre à disposition gratuitement la Licence IV à Monsieur PICAULT Jean-François.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition de la Licence IV communale à Monsieur PICAULT Jean-François locataire à partir du 4 mai 2022.

AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 5 mai 2022

**Le Maire
Fabrice LARUE**

